



## Résultats de l'Assemblée des déléguées par voie écrite

Bulletins de vote reçus	_____72_____
Dont voix de membres individuelles (58 femmes à 1/3 de voix)	_____19 1/3_____
Dont voix d'associations (15 associations)	_____37_____
Total des voix exprimées	_____56 1/3_____
Majorité absolue	_____29_____

	Oui	Non	Abstention
Approbation des résultats de l'Assemblée des déléguées par voie écrite du septembre 2020	55 <sup>1</sup>		2 <sup>1</sup>
Approbation du rapport annuel 2020	56 <sup>2</sup>		
Approbation des comptes 2020	55		1 <sup>2</sup>
Approbation des cotisations 2021 (selon décision de l'AD 2020)	56		0 <sup>2</sup>
Approbation du budget 2021	55 <sup>2</sup>		1
Élection de Liselotte Käser Felder au Comité central	56 <sup>2</sup>		
Élection de Martina Zurkinden-Beneš au Comité central	56 <sup>2</sup>		

<sup>1</sup> Arrondis vers le haut

<sup>2</sup> Arrondis vers le bas

Signature des scrutatrices

Gabriela Allemann  
Présidente des FPS

Barbara Fankhauser  
Vice-présidente des FPS

### Dispositions statutaires concernant les votations (art. 11 des statuts)

Les associations et groupements membres ont droit à 2 voix jusqu'à 500 membres, à 1 voix par tranche supplémentaire de 500 membres jusqu'à un maximum de 40 voix (la tranche entamée donnant droit à 1 voix).

Les membres individuelles et les membres de soutien ont 1/3 de voix.

Le résultat des votes est arrondi de façon à obtenir des voix entières.